

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR
L'OBTENTION D'UN
CERTIFICAT DE VIE ET D'ENTRETIEN**

POUR LES IVOIRIENS :

- La présence physique de l'intéressé(e)
- Un justificatif d'Identité à savoir le Passeport et/ou la Carte Nationale d'identité Ivoirienne (la nouvelle carte sécurisée) en cours de validité

Pour le Passeport : Photocopie des cinq (5) premières pages.

- Si possible, un justificatif du type de pension à percevoir

POUR LES NON-IVOIRIENS :

- La présence physique de l'intéressé(e)
- Un justificatif d'Identité à savoir le Passeport et/ou la Carte Nationale d'identité, la carte de séjour ou le passeport en cours de validité.
- Un justificatif du type de pension à percevoir

RESIDENCE (au choix l'un des trois documents)

- Quittance de loyer
- Quittance d'EDF-GDF
- Quittance de téléphone

• **Les Personnes Habitants Chez un Tiers doivent également fournir :**

- Une attestation d'hébergement
- La Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant(e)

IMPORTANT : les pièces fournies doivent être présentées en **originaux et photocopies (de sorte que ce soit parfaitement lisible)** à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier. Pour les personnes utilisant la voie postale, elles doivent faire parvenir des photocopies certifiées conformes par les Autorités Française (commissariat de Police ou Mairie) ou par les consulats Honoraires de Côte d'Ivoire de leur circonscription.

DEPOT: TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30A 14 H 00

RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES A PARTIR DE 14 H 30 (sous 48 h)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB: Fermeture du Service Consulaire tous les jours à 15 h 30.